

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Adopté

AMENDEMENT

N° II-CF510

présenté par

Mme Capdevielle, Mme Thiébault-Martinez, M. Philippe Brun, M. Baptiste, M. Baumel,
M. Bouloux, Mme Mercier, M. Oberti, Mme Pantel, Mme Pirès Beaune et les membres du groupe
Socialistes et apparentés

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Justice »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Justice judiciaire	9 240 000	0
Administration pénitentiaire	0	0
Protection judiciaire de la jeunesse	0	0
Accès au droit et à la justice	0	0
Conduite et pilotage de la politique de la justice	0	9 240 000
Conseil supérieur de la magistrature	0	0
TOTAUX	9 240 000	9 240 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à renforcer les effectifs de magistrats de l'ordre judiciaire.

En effet, le syndicat de la magistrature nous a signalé que les efforts réalisés lors des précédents exercices budgétaires n'étaient manifestement pas suffisant puisque certaines juridictions ont encore 2 ans de stock d'affaires...

Ce manque est patent dans la justice pénale.

Aussi les renforts prévus durant les JOP de 2024 qui étaient de 140 ETP devraient être maintenus afin de permettre aux juridictions, comme celle de Bobigny de mieux fonctionner.

Il s'agit ni plus ni moins d'offrir à nos concitoyens un service public de la justice qui soit de qualité.

Aussi cet amendement prévoit-il d'abonder le programme 166 "justice judiciaire" et son action 02 – "Conduite de la politique pénale et jugement des affaires pénales" de la somme de 9 240 000 euros. Dans le respect de l'article 40 de la Constitution, la même somme serait prélevée du programme 310 310 – Conduite et pilotage de la politique de la justice et plus précisément de son action 09 – Action informatique ministérielle.